

AU FIL DE L'EAU

Actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne



**Le Président,
Jean-Paul DORON**

A L'INTÉRIEUR DE CE NOUVEAU NUMÉRO

- P1. Édito
- p2. En direct du comité de bassin
- p3. Un plan "eau" qui fait polémique
- p4. Le plan d'adaptation évolue
- p5. Un mot sur la COP28
- p6. Le référentiel truite
- p7. L'actualité en direct
- p8. Sauvons nos rivières #3
- p9. Carrefour des gestions locales
- p10. Veille technique et scientifique



**Marcher sur la tête
pour les uns !
Ni queue ni tête
pour les autres !**

Le comité de bassin de fin d'année a été particulièrement mouvementé, dans un contexte financier toujours incertain. Car si des augmentations de budget ont été annoncées par le Gouvernement, il semblerait que l'effort financier devra être supporté par les usagers de l'eau.

Tous les d'usagers ? Non, certainement pas si on se réfère à certaines déclarations devant les annonces gouvernementales.

Une catégorie d'usagers a fait savoir sa volonté de désengagement et de désolidarisation de la politique de l'eau, les mêmes qui, après avoir recalibré certains d'eau, en réclame le curage aujourd'hui. Dans les faits cela se traduirait par :

- Pas d'augmentation des redevances prélèvement irrigation ;
- Pas d'augmentation des redevances pollutions diffuses (phytosanitaires) ;
- Pas de réduction des prélèvements (trajectoire de sobriété du plan Eau) ;
- Dérogations aux épandages d'effluents d'origine agricole...

En résumé, ils ont perdu la boussole et le bon sens !

L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général.

Article L210-1 du code de l'environnement

EN DIRECT DU COMITÉ DE BASSIN

En présence de Sophie Brocas, préfète de la Région Centre-Val de Loire et préfète coordonnatrice de bassin, et sous la présidence de Thierry Burlot, le comité de bassin s'est réuni le 13 décembre dernier, à Orléans.

Au-delà des élections, qui ont vu l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du conseil d'administration de l'agence de l'eau, Mesdames Catherine Daval, représentante des industriels (secteur agroalimentaire), et Dominique Darmendrail (BRGM), en personnalité qualifiée, de nombreux sujets ont été abordés comme le plan eau gouvernemental, avec la réelle nécessité d'une péréquation entre les agences de l'eau, et le vote d'une motion, le plan d'adaptation au changement climatique ou encore l'étude indépendante menée sur les retenues de substitution dans les Deux-Sèvres pour vérifier la véracité des engagements des agriculteurs.

La forte mobilisation de tous les acteurs a permis des débats de qualité et une inquiétude réelle liée au plan Eau. Les redevances pollution ont largement été débattues, avec notamment, la décision de ne pas demander de contribution supplémentaire au monde agricole pour 2024. Incompréhensible pour certains, logique pour d'autres, cette décision marque un tournant important dans la politique de l'eau à venir et stigmatise, une nouvelle fois, un acteur majeur du comité de bassin.

Début 2024, un comité de bassin exceptionnel va être organisé pour renouveler la présidence et les vice-présidences au comité de bassin.



En réaction au choix du gouvernement de différer la hausse prévue des redevances pour le monde agricole en 2024, le comité de bassin a voté une motion



Suite aux annonces gouvernementales, l'équilibre budgétaire du plan Eau est en grand danger et les membres se sont accordés sur

« Le comité de bassin exprime sa vive émotion face à la remise en cause par l'État du travail et de l'engagement des instances de bassin et des orientations qu'il a prises pour répondre aux défis du Plan Eau. Le comité de bassin a pris connaissance du courrier adressé le 7 décembre 2023 au Président de la République et à la Première Ministre, soutient la démarche engagée par les présidents des comités de bassin et rappelle dans ce contexte son attachement à la nécessaire solidarité entre bassins hydrographiques. Il réaffirme son attachement au respect des objectifs et des moyens du Plan Eau tel qu'annoncé par le Président de la République le 29 mars dernier. »

La motion fait écho au courrier adressé par les Présidents des comités de bassin au Président de la République s'inquiétant des conséquences des décisions prises récemment par le gouvernement sur l'architecture financière du Plan Eau et au-delà sur les accords de solidarité des usages, base du fonctionnement des bassins.

La motion a donc été soumise au vote et adoptée à une large majorité (94 voix pour, 13 voix contre, 5 abstentions).

UN PLAN "EAU" QUI FAIT POLÉMIQUE

Le Plan Eau, présenté précédemment comprend 53 mesures pour une gestion résiliente et concertée de la ressource en eau. Il instaure notamment une trajectoire de sobriété à décliner à l'échelle des bassins et sous-bassins. Il vise une réduction des prélèvements annuels d'environ 10%, d'ici 2030.

Le Plan Eau ne se substitue pas aux objectifs de la directive cadre sur l'eau, mais vient flécher une baisse des consommations globales pour améliorer la résilience des usages et des milieux face au dérèglement climatique.

Il faut retenir que le gouvernement invite dans son plan, à la sobriété, mais force est de constater que tous les acteurs ne sont pas au même niveau. L'agriculture semble sortir du principe avec des objectifs au rabais, malgré un usage trop consommateur d'eau, pour rappel, près de 60% de la consommation d'eau en France. Cette mesure ne va pas aider à atteindre l'objectif fixé par le plan, du moins pas rapidement. Ce qui était attendu par les fédérations départementales, était une obligation de réduire les consommations pendant les périodes de basses eaux, avec la révision notable des seuils, et l'interdiction d'accorder des dérogations. Ces mesures sont nécessaires pour l'eau, la biodiversité et l'avenir des sociétés en places. Evidemment qu'il convient à tous d'être responsable et de ne pas importer ce que l'on ne peut plus produire chez nous, pour limiter notre impact sur la ressource.

Nous devons tous faire des efforts !



La FNSEA annonce obtenir l'abandon de la hausse de taxes sur les pesticides et l'eau

Pour continuer dans les bonnes nouvelles, cette annonce a fait l'objet d'une bombe, et a alimenté une bonne partie du comité de bassin. Il semblerait que cette rencontre avec le gouvernement offre aux agriculteurs un nouveau cadeau : l'abandon de la hausse des taxes sur les pesticides. Cette nouvelle n'apporte rien de bon. Le signal est mauvais envers le grand public et désastreux pour les associations. En interne, les agriculteurs ayant démarré la transition ne vont pas sentir une réelle synergie et risquent d'être perçus comme des déserteurs. En outre, cette manne financière devait permettre aux agences de continuer d'aider les agriculteurs dans leur évolution. C'est maintenant qu'il faut agir, pas demain.

A noter qu'au delà des pesticides, l'augmentation de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour l'irrigation, est également abandonnée.



Zoom sur l'étude indépendante dans les Deux-Sèvres

Comme évoqué dans notre précédent bulletin, le comité de bassin suit de près, les avancées sur les retenues de substitution dans les Deux-Sèvres. Récemment, il a même organisé une matinée de restitution de l'étude sur le bilan des actions engagées.

Cette étude dresse un bilan qui revient sur les six retenues programmées, dont deux, réalisées, une en chantier et trois projets qui ne sont actuellement pas démarrés. Cette étude pointe également les insuffisances des engagements des agriculteurs engagés dans la démarche, avec principalement un manque de transparence, une baisse infime de l'utilisation des pesticides ou encore des conversions bio, insuffisantes.

Toutefois, des avancées sont à noter, comme l'installation des compteurs communicants. En conclusion, cet espace de dialogue offert par le comité de bassin a eu le mérite de renouer les contacts entre les acteurs locaux, de façon apaisée. Maintenant, il semble opportun de se servir du protocole actuel mais désormais échu, pour imaginer des axes de progrès.

Dans cette région, il est primordial d'aboutir à un accès équitable à l'eau, et de garder à l'esprit, les objectifs de bon état qualitatif et quantitatif.

LE PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ÉVOLUE



Pour faire suite au plan eau, l'agence de l'eau a travaillé sur l'évolution de son plan d'adaptation au changement climatique qui intègre désormais la trajectoire de sobriété du bassin

Baisse globale de **10 %** des prélèvements d'ici 2030 !



Depuis 2018, les engagements pris par le comité de bassin pour intégrer l'adaptation au changement climatique, dans le 11e programme de l'agence de l'eau, se sont concrétisés par une intégration dans le Sdage 2022-2027. Toutefois, l'accumulation des années de sécheresses 2022 et 2023, et les mesures gouvernementales, ont incité l'agence de l'eau à renforcer les soutiens financiers aux acteurs du territoire au travers d'un plan de résilience Eau 2023-2024.

Comme évoqué dans le bulletin de cet été, le plan d'adaptation au changement climatique a été révisé, confirmant les engagements de 2018 et réaffirmant si besoin, le dérèglement climatique comme référentiel des actions menées sur le bassin.

“ **100 millions d'euros et des aides plus incitatives pour agir plus vite et plus fort face à l'accélération très nette des effets du dérèglement climatique.** ”

Trajectoire de sobriété du bassin Loire-Bretagne

Les prélèvements en 2019 représentent 3 400 millions de m³.

“ La sobriété c'est une dynamique qu'il faut créer, délocaliser cette question au niveau local est un bon moyen d'impliquer les territoires, le choix de la décentralisation de la trajectoire sobriété répond à l'urgence d'une appropriation collective des enjeux de l'eau. ”

Thierry Burlot, président du comité de bassin Loire-Bretagne

Le comité de bassin Loire-Bretagne fixe 7 principes

Principe n°1 - la sobriété doit être recherchée pour l'ensemble des usages et sur tous les territoires.

Principe n°2 - La limitation des volumes annuels prélevés implique une limitation des volumes prélevés hors période de basses eaux et en période de basses eaux.

Principe n°3 - L'évolution des prélèvements selon les usages peut être différente en fonction du contexte local, dans le respect d'une baisse des prélèvements globaux de 10 %.

Principe n°4 - Il convient d'adapter l'activité et l'aménagement du territoire aux exigences des milieux aquatiques et non l'inverse.

Principe n°5 - La réduction des volumes globaux doit être renforcée dans les territoires en tension quantitative (zone de répartition des eaux).

Principe n°6 - La réduction des volumes globaux doit être renforcée là où l'exercice des usages n'est pas optimisé.

Principe n°7 - Une attention particulière doit être donnée à la dégradation qualitative des masses d'eau qui limite la mobilisation potentielle de la ressource.

Volumes prélevés en millions de m ³						
	AEP	Canaux	Industrie	Irrigation	Énergie	Total
2019	951	275	116	640	1 419	3 401

@ agence de l'eau Loire-Bretagne



UN MOT SUR LA COP28

De nouveaux engagements



La COP 28, conférence des Nations unies sur les changements climatiques s'est déroulée à Dubaï, début décembre. Les spécialistes affirment qu'une nouvelle fois, cette COP est marquante puisqu'elle envoie le signal du début de la fin des énergies fossiles, et la volonté d'être dans une transition rapide, juste et équitable. Elle met en avant un objectif de fortes réductions des émissions accompagné d'un important financement. Ce comité qui a réuni les ministres, les Nations unies, les organisations internationales, collectivités locales et l'ensemble des acteurs engagés sur le sujet de l'eau, à Dubaï, a également vu le Président de la République Emmanuel Macron en profiter pour annoncer que la France rejoignait Freshwater, initiative lancée par WWF, pour restaurer la qualité des eaux douces et de leurs écosystèmes en incitant les gouvernements à s'engager avec des objectifs précis à atteindre : restauration de 300 000 kilomètres de rivières et 350 millions d'hectares de zones humides d'ici à 2030.

Au sortir de ce temps d'échanges, primordial pour l'avenir de la planète, l'objectif de maintenir la limite de hausse de la température de 1,5 °C a été affirmé. Les données scientifiques qui indiquent que les émissions mondiales de gaz à effet de serre doivent être réduites de près de la moitié d'ici à 2030, pour atteindre les objectifs ont été validées, tout en précisant que les signaux n'étaient pas favorables. La COP28 a donc invité toutes les parties prenantes à accélérer les efforts en vue de la réduction progressive de la production d'électricité à base de charbon, et les inviter à favoriser la transition vers l'abandon des combustibles fossiles.

Sur le climat, un fond des pertes et préjudices a été créé, accompagné des modalités de financement, pour aider les Etats à faire face, mais le plus important est que la COP réaffirme ses engagements pour aider les pays dans leur transition. Le Fonds vert pour le climat a été augmenté grâce aux donations. Toutefois, vu les objectifs et les échéances, les montants restent bien trop faibles.

Globalement cette COP28 porte beaucoup d'espoir. Le message semble limpide, sur la sortie progressive du charbon, du pétrole et du gaz, pour accélérer la transition mondiale et atteindre les objectifs fixés.

Vous pouvez retrouver de plus amples informations sur : <https://unfccc.int/fr/cop28>.



Le CESER Centre-Val de Loire

Après la répétition des années d'assecs de cours d'eau en région Centre-Val de Loire, le conseil économique, social et environnemental de la région a produit un rapport d'alerte intitulé « L'eau, ressource épuisables. La publication de chiffres inquiétants comme par exemple, la baisse jusqu'à 40 % de débit des cours d'eau d'ici 2070, la baisse de 30 % de la recharge des nappes souterraines, ou encore que l'eau potable est prélevée à 97 % dans les nappes, se retrouve dans le document, et replace la question de l'eau et des usages, au cœur du débat. Des prélèvements ont augmenté de 4 % entre 2012 et 2020 en général, et de 10 % dans les nappes souterraines, que ce soit pour l'agriculture comme pour l'eau potable. Le Ceser alerte également sur la perte de biodiversité, et appelle à la sobriété. C'est le message qui a été porté lors des récentes assises de l'eau, à Tours, organisée par la région Centre-Val de Loire. Le message va même plus loin, puisque dans son rapport, le Ceser invite la région à prendre la compétence "animation et gestion de l'eau", en prenant des exemples concrets d'harmonisation nécessaire pour améliorer la gestion de l'eau : le financement d'une vraie stratégie régionale, des arrêtés sécheresses uniformisés, mais également promouvoir des solutions économes en eau, fondées sur la nature. Un focus est également mis sur le monde agricole, très présent dans la région, et qui selon le Ceser, doit optimiser plus intensément le potentiel hydrique des sols.

Pour finir, le Ceser met en avant le fait que la réutilisation des eaux usées traitées n'est pas toujours bénéfique contrairement aux apparences. Selon les membres, cela peut même provoquer l'effet inverse, et renforcer le manque d'eau et de débit dans certains cours d'eau.

Le rapport est disponible sur :

https://ceser.centre-valdeloire.fr/wp-content/uploads/2023/10/Octobre-2023-Rapport-CESER_EAU-1.pdf



LE RÉFÉRENTIEL DE LA TRUITE FARIO EN BRETAGNE TIRE UN PREMIER BILAN POSITIF !



Mis en place en 2015, après un portage de 4 années par les Fédérations Bretonnes, le référentiel est devenu régional en 2019



Le référentiel de la Truite fario en Bretagne a été mise en place en 2015 par les 4 Fédérations de Pêche de Bretagne, puis coordonné depuis 2019 par l'AR Bretagne. Le projet a pour but d'étudier l'évolution de la population de Truite fario en Bretagne, le recrutement en juvénile (de l'année en cours = 0+ et d'une année = 1+) et l'influence des paramètres environnementaux sur ces évolutions. Le référentiel dispose d'un protocole identique et harmonisé pour les 4 départements : VIGITRUIITE® (normalisé par l'INRAE en 2009). La coordination régionale de ce référentiel est financée par l'AELB depuis 2019.

Les stations de suivis de la Truite fario en Bretagne ont été positionnées sur les têtes de bassins des cours d'eau bretons afin d'obtenir des données sur le recrutement en truitelles de l'année. Elles ont été réparties de manière homogène en Bretagne, selon les contextes piscicoles, la gestion patrimoniale, le bon fonctionnement des populations et des critères environnementaux. Depuis 2015, 87 stations ont pu être prospectées pour 458 opérations de pêches, par les fédérations de pêche départementales, avec une moyenne de 57,25 stations pêchées par an. En moyenne 86% des stations pêchées l'année N, ont aussi été prospectées l'année précédente. Le pourcentage de 0+ par station est en moyenne de 68,8% depuis 2015 et il augmente de manière linéaire ces dernières années. En conclusion, le réseau créé est de plus en plus stable et représentatif de zone de recrutement.

Les résultats montrent une densité moyenne régionale sur la période étudiée de 16,73 individus 0+, et de 5,3 individus 1+. Pour les densités de 0+, aucune tendance n'est significativement observée au niveau régional et aucune station est considérée comme stable statistiquement parlant. Ces résultats montrent alors une forte variabilité interannuelle des indices et du recrutement (à toutes les échelles étudiées) mais aussi une moyenne régionale classant les populations bretonnes de Truite fario en moyen/bon état de conservation. En complément de ces premiers constats, l'étude cartographique montre un gradient géographique entre l'Est et l'Ouest de la Bretagne : globalement de meilleures densités sont observables dans l'Ouest de la Région.

Pour tenter d'expliquer ces résultats et ces hypothèses géographiques, des analyses statistiques ont été réalisées sur l'influence des paramètres environnementaux. Plusieurs premières corrélations ont été observées : La taille moyenne des juvéniles 0+ est influencée par la conductivité, la granulométrie de la station a une forte incidence sur les résultats d'indices, une corrélation positive semble également se dégager entre la densité de 1+ et la présence d'habitats. Ensuite l'impact de la thermie des cours d'eau sur les populations de Truite a été démontrée, des relations statistiques négatives ont été observées entre la densité de 0+, la taille moyenne des 0+ et des températures élevées en cours d'eau. Les débits semblent aussi avoir une influence négative sur les densités de juvéniles, plus particulièrement les débits forts. Ces premiers résultats devront être approfondies et étudiés sur une chronologie plus longue, avec les modifications de régimes hydrologiques et le réchauffement des eaux de surface lié au changement climatique.

Globalement, ces résultats prouvent une certaine résilience des cours d'eau bretons par rapport aux étiages et aux débits faibles. L'impact conjugué de la baisse des débits, avec la hausse des températures et la diminution voire l'absence d'habitats disponibles sont des facteurs aggravants entraînant la chute des densités de 0+ capturés sur la station.

Ce rapport montre toute l'importance de la contribution des têtes de bassin versant dans le cycle de reproduction de la truite. Il conforte aussi le choix d'avoir une gestion patrimoniale sur ces milieux où les populations de Truite fario sont contraints d'évoluer avec les impacts environnementaux présents, renforçant ainsi la résilience des populations face aux événements climatiques potentiels.

L'ACTUALITÉ EN DIRECT



Une évolution de fin d'année pour lutter contre le cormoran

Comme évoqué dans nos précédents numéros, et pour faire suite à la récente interdiction des tirs de régulation du grand cormoran, la Fnfp a lancé cette année, une étude scientifique dans 4 départements pilotes, pour entériner l'impact dramatique sur les espèces piscicoles. Les objectifs de cette étude sont simples, démontrer l'impact et obtenir la possibilité de réguler cette espèce protégée. Prérequis du ministère pour modifier l'arrêté triennale 2022-2025.

Fort d'un protocole robuste, la Fnfp, la Direction de l'Eau et de la Biodiversité ainsi que l'OFB ont désignés comme terrains d'expérimentation, les départements suivants : l'Aude, la Haute-Loire, le Lot-et-Garonne et les Vosges. Malgré les partenaires scientifiques, l'expérimentation dans les Vosges a fait l'objet d'une demande d'annulation de l'arrêté d'expérimentation, déposée par l'association Oiseaux 88. Toutefois, la justice a donné raison au Préfet, et finalement à la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique des Vosges. "Ils pourront poursuivre la réalisation du protocole national d'étude scientifique de l'impact du grand cormoran sur les populations piscicoles." s'est exprimé Claude ROUSTAN, président de la Fnfp. Cette récente décision permet d'espérer une réelle prise en compte des poissons, et de l'activité de pêche de loisir. Pour Thierry COUVRAY (président de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique d'Eure-et-Loir) : " c'est vitale pour nos associations ! Aujourd'hui, nous subissons de plein fouet la concurrence du grand cormoran, et cette protection impact directement notre activité de pêche de loisir."

Certaines fédérations comme dans la Vienne, ont chiffré l'impact des grand cormorans sur les espèces piscicoles protégées emblématiques, comme le brochet, et les résultats sont significatifs avec près de 5 tonnes par an. L'impact se confirme également très fortement sur les salmonidés, comme cela a pu être démontré dans l'Aude, avec la disparition progressive de l'ombre commun.

Le tir de régulation n'est pas une solution, mais il limite l'impact et effarouche nettement le grand cormoran de certains secteurs.

“

Si rien n'est fait, dans cinq ans, le saumon aura disparu !

”



Bruno Bordeau, président de Loire Grands Migrateurs, s'est récemment exprimé dans la presse pour tirer "la sonnette d'alarme" devant le risque de disparition du saumon ligérien. Il identifie plusieurs secteurs contraignants au cycle de reproduction de l'espèce, comme la centrale de Saint-Laurent-des-eaux (41), le barrage des Lorrains (03), ou encore le pont-barrage de Vichy (03). Plusieurs autres espèces migratrices sont concernées. En chiffres, le dernier relevé de cette année permet de comptabiliser 93 saumons, contre 1 236, il y a vingt ans.

Ces chiffres dramatiques ont amené l'UICN à réviser le classement du saumon atlantique en espèce "quasi-menacé" dans la mise à jour du 11 décembre dernier.



Actualisation et mise à disposition du poster "poissons" sur le bassin

L'AFPCVL, en partenariat avec l'UFBLB et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, va dès le début d'année 2024, sortir son poster "poissons" actualisé du bassin Loire-Bretagne. Cette nouvelle version qui se veut plus scientifique, avec l'intégration du classement des espèces piscicoles : continentales, migratrices et invasives, présentes dans les cours d'eau du bassin. Ce poster sera imprimé à Blois, puis distribué sur l'intégralité du bassin Loire-Bretagne, directement dans les sièges des fédérations départementales, membres de l'union de bassin.

Parution d'une fiche "Brochet"

L'agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire a pris l'habitude de produire des fiches synthétiques sur des espèces, en collaboration avec les fédérations départementales. Après l'écrevisses à pattes blanches et la truite fario, cette année, c'est au tour du brochet. Vous pouvez retrouver l'intégralité des fiches sur le site <https://www.biodiversite-centrevaldeloire.fr/actualites/decouvrir-des-especes-et-habitats-emblematisques-du-centre-val-de-loire>.



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
Centre-Val de Loire

SAUVONS NOS RIVIÈRES - ACTE 3

Sauvons nos milieux aquatiques grâce à l'acquisition et au partage de connaissances !

Avec plus d'**1,5 million de pêcheurs, 40 000 bénévoles et 1 000 salariés**, le réseau associatif de pêche de loisir collecte au quotidien une quantité considérable d'informations permettant d'éclairer les prises de décision en matière de gestion de l'eau et de biodiversité aquatique. Etudes des écosystèmes et de leur bon fonctionnement, impact du changement climatique sur nos cours d'eau (thermie, débit), atteintes diverses au milieu naturel, qualité des eaux et répercussions sur les espèces piscicoles, les Structures Associatives de Pêche de Loisir contribuent activement à l'acquisition de données aux côtés de nombreux partenaires (Etat et collectivités territoriales, OFB, Agences de l'Eau). Toutefois, la connaissance ne peut se cantonner à un cercle d'initiés. Les actions de sensibilisation sont essentielles comme le démontre année après année, le partenariat mené entre l'Ufblb, l'Affpcvl et l'agence de l'eau Loire-Bretagne, et doivent être portées par tous les acteurs pour modifier durablement notre rapport à l'eau dans une vision d'avenir positive.

Telle est la dynamique que la FNPF souhaite impulser depuis mi-novembre, au travers de sa campagne nationale : **Sauvons nos Rivières - Acte 3 - Connaître et agir !**

“ Une campagne pour sensibiliser les citoyens ”

Pour permettre au plus grand nombre d'accéder à cette campagne visuelle impactante, vous retrouverez sur les médias digitaux et les réseaux sociaux, un film « Connaître pour mieux protéger » et quatre vidéos thématiques, et dix chroniques audio.

Vous pouvez télécharger le manifeste sur : https://www.federationpeche.fr/uploads/Document/56/40536_256_Manifeste-Sauvons-Nos-Rivieres-3.pdf

Rejoignez le mouvement #SauvonsNosRivieres !



Depuis quelques années, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met à l'honneur 7 actions exemplaires menées pour l'eau et les milieux aquatiques

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a organisé la remise des trophées, sur ce dernier trimestre, avec en prime, une vidéo pour valoriser les travaux menés.

Les lauréats 2023 sont :

- Restauration de l'Ouin et de ses zones humides à la Petite-Boissière
 - EPTB Sèvre Nantaise
- Rétablissement de la continuité écologique sur l'Arroux et le Ternin
 - Communauté communes du Grand Autunois Morvan
- Élaboration et mise en œuvre de la déconnexion des eaux pluviales
 - Brest métropole
- Réduction de la consommation d'eau, équipements et nouvelles pratiques chez Bahier
 - Entreprise Bahier
- Formation des élus aux enjeux de la gestion de l'eau
 - CPIE Logne et Grand-Lieu
- Objectif Climat 2030 - accompagner les collectivités pour s'adapter au changement climatique
 - FNE Centre-Val de Loire
- Raccordement à l'eau potable du village de pêcheurs de Tsifota-Ankasy à Madagascar
 - Trans-Mad'Developpement

Pour rappel, les Trophées de l'eau valorisent des actions d'excellence qui apportent des solutions concrètes aux problématiques liées à la gestion de l'eau : continuité écologique, restauration de zones humides, réduction de l'utilisation, bonnes pratiques, et les actions valorisées peuvent être reproduites sur d'autres bassins.



Les pêcheurs vous parlent, écoutez-les !

SAUVONS NOS RIVIÈRES
ACTE 3 : CONNAÎTRE ET AGIR

The logo for the 25th anniversary, featuring the number '25' in large, stylized orange and pink digits, with 'ans' in smaller yellow text below it, all set against a blue background with water droplet shapes.

DU MERCREDI 31 JANVIER AU JEUDI 1 FÉVRIER 2024
BRUZ, FRANCE

CARREFOUR DES GESTIONS LOCALES DE L'EAU 2024

LE RENDEZ-VOUS ANNUEL INCONTOURNABLE DES ACTEURS DE
L'EAU, AU PARC DES EXPOSITIONS DE RENNES

S'INSCRIRE

Les **31 janvier et 1er février 2024** à Rennes, se tiendra la 25e édition du carrefour des gestions locales de l'eau organisée par le réseau IDEAL en partenariat avec la région Bretagne, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Chaque année, ce rendez-vous majeur dans le domaine de l'eau en France réunit les décideurs des collectivités en charge de l'eau pour confronter leurs analyses et leurs expériences.

L'objectif pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires est de pouvoir échanger, sur un stand commun, avec les partenaires, les élus, les acteurs de l'eau mais également des porteurs de projets.

Deux rendez-vous sont ainsi organisés :

- une réunion en séance plénière, coorganisée avec la région Bretagne, le mercredi 31 janvier à partir de 16h30, intitulée : « Sensibiliser, mobiliser, agir : les acteurs publics s'engagent pour que l'eau ne manque pas demain.
- un atelier, le mercredi 31 janvier de 14h à 15h30, intitulé : « Tous mobilisés pour une gestion sobre de l'eau » qui permettra de valoriser les axes du plan de résilience pour une gestion résiliente et concertée de l'eau dans les territoires.

Pour vous inscrire, c'est par ici <https://cgle2024.site.calypso-event.net/visiteur.htm>, et n'oubliez pas d'entrer le code AGEAU25, pour bénéficier de l'entrée gratuite.

Le programme des deux journées est disponible sur <https://restauration-pe.seminaire.inrae.fr/>



PNA espèces protégées

L'appel à projets en faveur des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques et humides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est ouvert.

Le règlement reste inchangé par rapport aux années précédentes, avec un taux d'aide maximum de 50%, et un dépôt possible jusqu'au 15 février 2024.

Vous trouverez toutes les informations sur :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/appels-a-projets/plans-nationaux-especes-menacees-2023-2024.html>

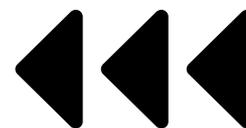
Fonds verts : reconduction en 2024, mais...

Avec plus de 55 000 dossiers financés depuis le lancement de l'opération, c'était attendu et c'est officiel, l'ensemble des mesures composant le Fonds vert 2023 sont reconduites en 2024, à l'exception de la mesure « Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 » qui est transférée sur le nouveau « Fonds biodiversité » (que vous pourrez également retrouver sur Aides-territoires, dès son lancement).

Ainsi, vous pourrez retrouver les financements pour les opérations de prévention des inondations, ainsi que sur la présence de l'eau et des milieux aquatiques en ville : restauration du réseau hydrographique (réouverture ou renaturation de cours d'eau, reméandrage, stabilisation et reprofilage de berges), des zones humides, des zones d'expansion des crues, création de noues et de zones d'infiltration des eaux pluviales (et de désimperméabilisation des sols).

Toutes les infos sont disponibles sur le site Aides-territoires :

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/blog/en-2024-le-fonds-vert-revient-pour-acceler-encore/>



Evaluation of a fine-spaced angled rack with surface bypass in providing safe and timely downstream passage for salmon smolts and silver eels

Stéphane Tétard, Dominique Courret, Laurence Tissot, Sylvain Richard, Thierry Lagarrigue, Aurélien Frey, Vincent Mataix, Olivier Mercier, Sylvie Tomanova

Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst. (424) 25 (2023)

DOI: <https://doi.org/10.1051/kmae/2023020>

Les associations : un secteur dynamique qui manque de bénévoles

L'emploi dans les associations représente 9% du total de l'emploi privé en France, soit plus que celui de la construction (8,2%) ou des transports (7,3%) et presque autant que le commerce de détail (9,3%). Panorama de la vie associative en France.

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/291562-les-associations-un-secteur-dynamique-qui-manque-de-benevoles>

Le vrai/faux de la continuité écologique des cours d'eau

Enjeu majeur pour la biodiversité, la continuité écologique se définit comme la libre circulation des organismes aquatiques (accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation et leur abri), le bon déroulement du transport des sédiments de la rivière et le bon fonctionnement des réservoirs biologiques.

Claire-Cécile Garnier, cheffe du bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la pêche en eau douce au sein de la DGALN, répond aux diverses questions et déconstruit des idées reçues.



<https://www.ecologie.gouv.fr/cours-deau-continuite-ecologique-biodiversite-et-migrateurs-amphihalins>

An alarming picture of larval fish assemblages entrained into the cooling system of the Kozienice Power Plant (Poland) revealed by DNA metabarcoding

Michał Nowak, Tomasz Mikołajczyk, Łukasz Mikołajczyk, Katarzyna Janik-Superson, Sergiusz Jeziorski, Dawid Krawczyk, Dariusz Skowronek and Robert Wawręty

Knowl. Manag. Aquat. Ecosyst., 424 (2023) 27

DOI: <https://doi.org/10.1051/kmae/2023023>

Plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique - Action 4 -

Éléments destinés à faciliter le choix et la mise en œuvre de solutions techniques pour restaurer la continuité écologique dans les cours d'eau

Pour une approche intégrée des enjeux écologiques, culturels, de navigation et de production d'électricité

Décembre 2023



AU FIL DE L'EAU

ACTUALITÉ DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Union des Fédérations du Bassin Loire-Bretagne

Association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire

Directeurs de publication : Jean-Paul DORON & Serge SAVINEAUX

Conception et réalisation : Julien PROSPER & Samuel CHAPLAIS

Crédits photographiques : Afpcvl, Arb, Aelb, Fnpf